

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quatre mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ.

Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M Yves BRUNET.

ÉTAIT ABSENT : M Franck JOSSET.

Secrétaire de séance : M. Hervé JOSSELIN

Délibération 1

PUMPTRACK

La société YANN COUSTÉ de Jugon les lacs a été choisie pour réaliser les travaux de terrassement pour la réalisation du pumptrack. Le devis initial est de 10 390.00 € HT, un apport de terre végétale a été nécessaire et a été facturé 850.00 € HT.

Monsieur le Maire propose d'intégrer cette somme dans le montant initial pour obtenir un montant HT de 11 240.00 €.

Le conseil municipal valide la proposition du Maire.

Délibération 2

DÉCISION MODIFICATIVE

Budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune en section investissement et fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Investissement :		
Dépenses 231-110	7 720.00 €	
Dépenses 231-75 atelier		5 300.00 €
Dépenses 231-107 pumptrack		1 020.00 €

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

Dépenses 2188-70 jeux école		1 400.00 €
Fonctionnement :		
Dépenses 61521	10 000.00 €	
Dépenses 615221		10 000.00 €

Délibération 3 TERRAIN DE FOOTBALL

Le club de football sollicite la mairie pour obtenir un filet pare ballons.

Deux sociétés ont envoyé des devis :

La société BREIZH MAVASA de Taden propose un pare ballons de 30m X 6m
Comprenant 2 poteaux, un pour le départ l'autre pour l'arrivée, 2 jambes de force, 2 entretoises, 5 poteaux standards, 6 poteaux intermediaires et toutes les fournitures pour la pose du filet.

Le montant de l'achat est de 2 741.31 € HT et la pose est de 4 200.00 € HT : le montant total est de 6 941.31 € HT plus des frais de port HT de 219.00 € soit 7 160.31 € HT.

La société LIPPI de Saint Briec propose un pare ballons d'une hauteur de 6m hors sol, constitué de 4m de filet et de 2m en panneaux rigides.
Le montant s'élève à la somme de 10 445.47 € HT.

Monsieur le Maire propose de choisir la société la plus intéressante soit BRIEZH MASAVA.

Les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le Maire et acceptent l'achat du pare ballons comme indiqué ci-dessus.

Délibération 4 FONDS DE CONCOURS DÉFI VAL-VERT

Les déchets végétaux déposés en déchèteries peuvent être gérés à l'échelle locale selon d'autres alternatives, telles que le compostage, le paillage, le mulching, le broyage, etc, et donc permettre de limiter les apports de déchets végétaux en déchèteries, d'autant que les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne sont plus possibles à compter du 1er janvier 2023.

Afin d'encourager ces pratiques, Dinan Agglomération a décidé de créer un défi Val-Vert consistant en un soutien des initiatives communales exemplaires, par l'attribution d'un fonds de concours en

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 4 MAI 2023

contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèteries, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants de la collectivité. Ces démarches devront être expressément mentionnées dans le dossier de demande de financement.

Vu le règlement du défi Val-Vert de Dinan Agglomération consistant en la réduction des apports des déchets végétaux des communes en déchèteries,

Considérant que les dépôts de déchets végétaux par les communes en déchèteries ne sont plus possibles à compter du 1er janvier 2023,

Considérant que la Commune de Bourseul souhaite acheter un broyeur de végétaux pour un montant estimatif de 11 000.00 € HT et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement du défi Val-Vert relatif à l'attribution de fonds de concours par Dinan Agglomération,
- Approuve la réalisation du projet d'achat d'un broyeur de végétaux,
- Décide de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération en vue de participer au financement d'un broyeur de végétaux à hauteur de 5 000.00 €,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document afférant à ce dossier.

Délibération 5

SALON DE COIFFURE

Depuis 2019, le salon de coiffure de Bourseul est loué à Madame ERMEL Françoise.

Le loyer est d'un montant de 396.39 € (augmentation annuel avec l'indice des loyers) ; plus des charges (comprenant l'eau et l'électricité) d'un montant de 65.00 € par mois depuis le départ de cette location.

Monsieur le Maire souhaite revoir le montant des charges et propose une augmentation de 10 €, soit 75.00 € de charges mensuelles à partir de juin 2023.

Les conseillers acceptent cette augmentation de charges à partir de juin 2023.

Délibération 6

VOIRIE 2023

Pour l'année 2023, un programme de voirie a été mis en place avec Dinan Agglomération.

L'appel d'offres est fait et l'entreprise retenue est COLAS pour un montant global de 66 344.64 € TTC.

La réfection de voirie est la suivante :

L'Ardillais	8 974.20 € TTC
Launay	17 160.60 € TTC
La Ville Boblain	3 800.40 € TTC

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

La Mouchais (côté Basse Lande)	10 444.80 € TTC
La Motte aux marais	16 424.64 € TTC
La Mouchais (côté Mare Plate)	9 540.00 € TTC
	66 344.64 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce montant est largement inférieur à l'enveloppe qui était prévue pour 2023. Il informe aussi que la route dite du Marchix Saint-Méen (VC48), qui se trouve à proximité de l'Ardillais, est très dégradée et qu'il serait peut-être bon de la rajouter au programme voirie 2023. Il propose de voir avec Dinan Agglomération si c'est possible ou s'il faut obtenir un nouveau devis auprès d'une entreprise.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité, le programme de voirie 2023 tel qu'il est proposé et donne son accord pour le rajout de la réfection de la VC 48.

Délibération 7 CHEMINS D'EXPLOITATION

La commission voirie s'est rendue sur la commune pour faire le point sur l'état des chemins communaux et a décidé de réaliser la réfection de plusieurs d'entre eux tel que :

La Balue (Chemin de radieu) / route de Saint Méloir des Bois

La Bas Village / le Mezerais

La Ville Hunault/ La Basse Lande

Trois devis sont fournis avec des travaux d'arasement central, de délimitation des accotements, de scarification du support et d'empierrement avec niveleuse et compactage.

SARL LANSARD propose un devis d'un montant de 56 516.00 € HT.

SRTP propose un devis d'un montant de 33 950.00 € HT.

LESSARD Travaux Publics propose un devis d'un montant de 54 341.80 € HT, mais les conseillers souhaitent retirer le curage des douves d'un montant de 2 055.00 € HT. Le devis est ramené à la somme de 52 286.80 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de choisir l'entreprise LESSARD qui propose le travail souhaité par la commission voirie, en retirant du devis tous les curages de douves.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

**Délibération 8 APPROBATION DU DEUXIEME PROGRAMME
D’ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU
BASSIN VERSANT DE L’ARGUENON DIT « PAPI TRAVAUX » ET DE
SA REMISE EN ŒUVRE POUR LA PERIODE 2024-2029**

Suite aux inondations de 2014 sur le bassin versant de l’Arguenon, notamment dans les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, et à l’initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, les collectivités du bassin versant ont décidé, d’une part, de mettre en place un PAPI sur le bassin versant de l’Arguenon, qui reprend notamment les mesures du volet inondation du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye approuvé en avril 2014, et d’autre part, de confier le portage et la coordination du PAPI au SMAP.

Par ailleurs, si le SMAP peut légitimement assurer le portage du PAPI, en revanche, il n’a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d’ouvrages existants.

La mise en œuvre du PAPI Arguenon a débuté en 2017, et s’achèvera au 31 décembre 2023 (durée de 7 ans au total).

Le 17 novembre 2022, le Comité du Pilotage (COPIL) du PAPI a décidé de poursuivre la démarche, et de déposer un nouveau programme, dit PAPI « de travaux », élaboré en concertation, qui débiterait idéalement au 1er janvier 2024, et s’achèverait fin 2029 (durée de 6 ans).

Le 28 février 2023, le COPIL a validé le projet de PAPI « de travaux », et son dépôt en avril à M. le Préfet des Côtes d’Armor, en vue d’une instruction par les services de l’Etat et les différentes instances de suivi. Suite à la labellisation du PAPI qui devrait se faire au dernier trimestre 2023, une convention cadre entre l’Etat, les maîtres d’ouvrage, les financeurs et les partenaires (CLE du SAGE Arguenon-Fresnaye, SDAEP22, communes, etc.) serait signée, préalablement à la mise en œuvre des actions et à l’obtention des financements.

Les actions du PAPI « de travaux » 2024-2029 sont réparties en huit axes :

- 1 Personnel dédié à l’animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI ;
- 2 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- 3 Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- 4 Alerte et gestion de crise ;
- 5 Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme ;
- 6 Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- 7 Ralentissement des écoulements ;

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

8 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Soit, au total, 32 actions, pour un montant total prévisionnel de 2 695 600 € TTC (voir Tableau financier prévisionnel 2024-2029 joint).

Les maîtres d'ouvrage sont : 2 EPCI (Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer), 4 communes (Bourseul, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Saint-Lormel, Plancoët), les propriétaires privés de biens d'habitations et de commerces (de moins de 20 salariés) et le SMAP.

Les actions en co-financement par la commune de Bourseul sont, sur 6 ans :

- Action V-01 : « Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage mixte ou à usage d'habitation », d'un montant total de 60 000€ TTC, avec 15% à la charge de la commune de Bourseul (uniquement pour les diagnostics réalisés sur son territoire), soit au maximum 9 000 € TTC, et 85 % de subventions publiques (51 000 € TTC).

L'assemblée est informée que suite à l'instruction du dossier, une délibération modificative pourra être nécessaire pour des modifications mineures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bourseul décide :

- D'approuver la totalité des actions prévisionnelles inscrites dans le programme d'actions de prévention des inondations « de travaux » du bassin versant de l'Arguenon prévues sur 6 ans, pour la période 2024-2029, dont le coût prévisionnel total s'élève à environ 2 695 600 € TTC ;

- De s'engager à réaliser les actions pour lesquelles il est co-financeur (listées ci-dessus), pour un montant total de 60 000 € TTC sur 6 ans, avec un maximum de reste à charge pour la commune de Bourseul de 9 000 € TTC, et un total de subventions et co-financements publics estimés à 51 000 € TTC ;

- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre postérieurement à la labellisation du PAPI et toutes les pièces permettant son application ;

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 4 MAI 2023

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL TF01

Axe d'actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total (montants globaux)
Axe 0 : Animation	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	330 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	32 666 €	23 067 €	20 667 €	5 200 €	5 200 €	4 000 €	90 800 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	4 800 €	4 800 €	- €	- €	- €	- €	9 600 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	74 200 €	74 200 €	74 200 €	74 200 €	74 200 €	74 200 €	445 200 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	- €	30 000 €	30 000 €	- €	- €	- €	60 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	500 000 €	760 000 €	500 000 €	- €	- €	- €	1 760 000 €
Total (montants globaux)	666 666 €	947 067 €	679 867 €	134 400 €	134 400 €	133 200 €	2 695 600 €

FPRNM

Axe d'actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total (montants globaux)
Axe 0 : Animation	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	165 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	15 627 €	11 787 €	9 667 €	4 160 €	4 160 €	3 200 €	48 600 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	2 400 €	2 400 €	- €	- €	- €	- €	4 800 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	43 340 €	43 340 €	43 340 €	43 340 €	43 340 €	43 340 €	259 040 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	- €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	30 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	200 000 €	310 000 €	200 000 €	- €	- €	- €	710 000 €
Total (montants globaux)	288 867 €	410 027 €	295 707 €	75 000 €	75 000 €	74 040 €	1 218 640 €

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

Délibération 9

ACHAT POUR L'ÉCOLE

Madame MORIN Anne-Claude a réuni la commission scolaire pour décider des demandes faites par l'école lors du dernier conseil d'école. Les instituteurs sollicitent du matériel de motricité et diverses fournitures pour les animations sportives.

La société ASCO et CELDA propose un devis pour :

1 luna planche à 8.65 € TTC.

1 luna plot à 8.65 € TTC.

7 Tag belt à 14.45 € TTC l'unité soit 101.15 € TTC.

La société CASAL SPORT propose un devis pour :

2 Lots de 40 coupelles avec support de rangement à 14.95 € TTC l'unité soit 29.90 € TTC.

30 chasubles nylon attaches auto-agrippantes à 5.75 € TTC l'unité 10 vert, 10 bleu, 10 rouge soit 172.50 € TTC.

1 mini-trampoline a ressorts GES à 629.00 € TTC.

5 diabolo spidy à 7.85 € TTC l'unité soit 39.25 € TTC.

2 pompes à pied FP30 Zefal à 47.50 € TTC soit 95.00 € TTC.

Le montant total des achats s'élève à la somme de 1 277.23 € TTC

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité les achats indiqués ci-dessus.

Délibération 10 INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION

DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Hervé JOSSELIN présente aux conseillers le dossier de demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement de la GAEC DECLI AGRI à la Chapelle Bernier à Bourseul.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'extension de l'élevage bovin à 280 vaches laitières et la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec 1 abstention et 13 voix pour.

Délibération 11

BUDGET PARTICIPATIF

Dinan Agglomération propose un budget participatif pour la mise en place de projets comme un jardin gourmand (biodiversité, alimentation urbaine, adaptation au changement climatique) ou un corridor écologique, haies, des réserves de natures pour les temps futurs.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 4 MAI 2023

Le projet d'un jardin gourmand à proximité de l'école avait été évoqué, la mise en place de d'arbustes fruitiers framboises, cassis, groseilles....

Le projet de mise en place d'un jardin avec des plantes aromatiques : romarin, thym, laurier....

Les conseillers sont favorables à cette démarche et accepte de solliciter l'aide de Dinan Agglomération pour la réalisation de ces projets.

QUESTIONS DIVERSES

LES CÔTES D'ARMOR SONT BELLES

Mme Madeleine ABBÉ informe les conseillers de la bonne réception du dossier pour le label fleuri de la commune. La commission se tiendra le 6 juin et ils se déplaceront fin août sur la commune.

PUMPTRACK

Sa réalisation a été rapide et son utilisation est journalière par de nombreux sportifs ou débutants. Pour compléter ce site, il serait souhaitable de prévoir quelques investissements dans des jeux pour les plus petits.

INVITATIONS DIVERSES

Steredenn assemblée générale le 6 juin,
La mairie de Plancoët pour le 8 mai 1945 le 8 mai 2023,
La Mission Locale assemblée générale le 24 mai 2023.

COMMISSION SCOLAIRE

Mme Élise LEROY relate les derniers sujets abordés lors de la dernière réunion de la commission scolaire.

Prévoir de revoir les appareils numériques (ordinateurs, tablettes et vidéo projecteur...) de l'école.

Revoir la gestion du personnel face à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la garderie. Nombreux problèmes pour la garderie : le mode des inscriptions à revoir, le fonctionnement et les tarifs.

Mme Isabelle ANDRÉO signale que la commission voudrait donner un nom à l'école. Quelques propositions seraient soumises aux enfants de l'école pour qu'ils choisissent.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 4 MAI 2023**

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Yves BRUNET propose une réunion le samedi 3 juin à 10h à la mairie.

FAUCHAGE 2023

Semaine 22 Fauchage des accotements et visibilité.

Semaine 28-29-30 fauchage des accotements et des talus.

Ordre du jour :

Délibération 1 Pumptrack

Délibération 2 Décision modificative budget commune

Délibération 3 Terrain de football

Délibération 4 Fonds de concours Défi Val-Vert

Délibération 5 Salon de coiffure

Délibération 6 Voirie 2023

Délibération 7 Chemins d'exploitation

Délibération 8 Approbation du deuxième programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon dit « PAPI TRAVAUX » et de sa remise en œuvre pour la période 2024-2029

Délibération 9 Achat pour l'école

Délibération 10 Installation classée pour la protection de l'environnement

Délibération 11 Budget participatif

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 4 MAI 2023

Philippe DAULY
le Maire

M Hervé JOSSELIN
Secrétaire de séance